



RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2024

SOMMAIRE

Introduction p. 03

1. Contexte économique et institutionnel p. 04

1.1. Le contexte économique de la préparation budgétaire 2024

- Une inflation persistante mais ralentie
- Une croissance stable mais modérée

1.2. Le contexte institutionnel et conjoncturel de Decoset

- L'organisation institutionnelle de Decoset et sa démographie
- Les projets en cours et à venir du Syndicat

1.3. Le contexte budgétaire et financier de Decoset

- L'évolution rétrospective des données financières
- Le rappel des éléments budgétaires 2023
- Les résultats anticipés prévisionnels de l'exercice 2023
- La fiscalité applicable à Decoset

2. Perspectives budgétaires 2024 p. 15

2.1. La gestion des ressources et potentiels humains

- L'évolution de la masse salariale et de ses composantes
- L'analyse de la structure des effectifs
- Le temps de travail
- Les lignes directrices de gestion

2.2. Les hypothèses applicables à la section de fonctionnement

- Les hypothèses de dépenses
- Les hypothèses de recettes

2.3. Les hypothèses applicables à la section d'investissement

- La recherche d'acquisitions foncières
- Les projets pluriannuels : autorisations de programme et crédits de paiement
- Les autres projets de construction du Syndicat
- Le renouvellement des matériels et l'entretien des sites
- Les recettes d'investissement

3. Équilibres financiers pluriannuels p. 35

3.1. La présentation du plan pluriannuel d'investissement

3.2. La structure et stratégie de gestion de la dette

- L'évolution de l'encours
- L'évolution des annuités
- La stratégie de gestion de la dette

Conclusion p. 41

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire est un rendez-vous essentiel en amont de l'examen du budget primitif (BP). Il doit permettre d'instaurer une véritable discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations, les objectifs financiers et les ressources de l'établissement.

Cet enjeu démocratique implique de mettre à disposition de nombreuses informations. Pour garantir cette transparence, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présente aux citoyens et aux élus de Decoset **les grandes tendances structurant le budget et la stratégie financière envisagée** pour poursuivre la réalisation de ses investissements en 2024.

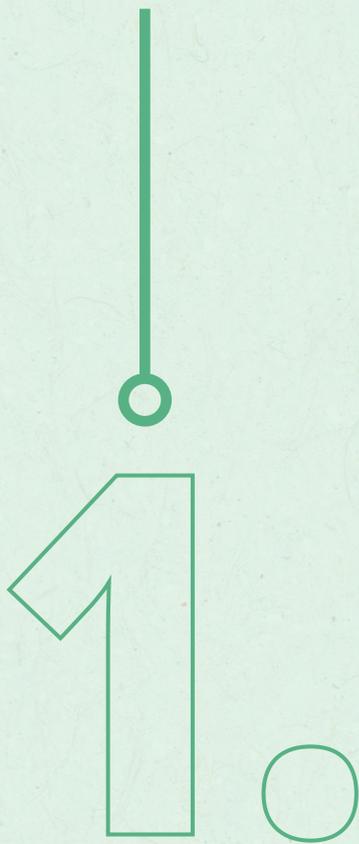
L'année 2024 est une année charnière pour Decoset. En effet, le Syndicat assure la gestion du traitement des déchets et leur valorisation pour le compte de ses membres. Dans ce cadre, **la finalisation du transfert de compétence de Toulouse Métropole** interviendra au 1er janvier 2024 par le transfert de la compétence tri, avec la mise à disposition du centre de Toulouse et le transfert des postes afférents.

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2023, les statuts définissent deux zones distinctes : la zone A, c'est-à-dire la zone historique du Syndicat regroupant 149 communes, et la zone B comprenant Toulouse, Cugnaux, Villeneuve Tolosane et Blagnac. La distinction de ces deux zones entraînait l'application de deux grilles tarifaires différentes en fonction des installations liées au traitement des déchets provenant de chaque zone. Cette différenciation prend fin au 1er janvier 2024 emportant de ce fait **l'application d'un tarif unique** pour l'ensemble des membres du syndicat mixte.

Conformément à la loi dite « NOTRe » du 6 août 2015 et à ses textes d'application, ce rapport repose, après une présentation du contexte sur :

- 1.** Les orientations budgétaires
- 2.** Les engagements pluriannuels envisagés
- 3.** La structuration et la gestion de la dette
- 4.** La projection sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Par ailleurs, depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités soumises à l'obligation du DOB doivent faire figurer **les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** et **du besoin de financement** de leur collectivité, pour leur budget principal et leurs budgets annexes.



Contexte économique et institutionnel

1. Contexte économique et institutionnel

1.1. Le contexte économique de la préparation budgétaire 2024

En mai 2023, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'elle ne considérait plus la COVID-19 comme une « urgence sanitaire mondiale ». Cette crise sanitaire étant derrière nous, les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs ont retrouvé leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Cette reprise mondiale de l'économie s'est vue contrariée notamment par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Dès lors, **un phénomène d'inflation** est apparu (tensions sur les prix du gaz, du blé) et pèse fortement sur le pouvoir d'achat des ménages, encore aujourd'hui.

○ Une inflation persistante mais ralentie

Selon le Fond Monétaire International (FMI), l'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer de **8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, puis 5,2 % en 2024**. Les prévisions ont été réévaluées à la hausse pour 2024.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) devrait ralentir de manière plus échelonnée, mais elle pourrait à nouveau s'accélérer si d'autres chocs se produisaient, notamment ceux liés à des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la sécheresse, qui fragilise le secteur agricole, et ceux induits par l'intensification de la guerre en Ukraine. En effet, le risque actuel de ces tensions géopolitiques est de voir **l'économie mondiale se scinder en blocs**, ce qui voudrait dire davantage de contraintes sur les échanges commerciaux notamment sur les biens stratégiques, sur les mouvements transfrontaliers de capitaux, de technologies et de travailleurs, et sur les paiements internationaux.

Une évolution de ce type pourrait contribuer à **accroître la volatilité des cours des produits de base pour la zone Euro et pour la France**.

Par ailleurs, les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants restent encore élevés. Le secteur des services a quant à lui résisté plutôt favorablement au premier trimestre 2023.

○ Une croissance stable et modérée

Toujours selon le FMI, la croissance mondiale devrait passer, de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2024. Dans la zone euro, la croissance devrait passer de **3,5 % en 2022 à 0,9 % en 2023, puis remonter à 1,5 % en 2024**. Une prévision assez faible compte tenu de la hausse des taux directeurs appliquée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation. En effet, les banques centrales ont pour objectif de maintenir la stabilité des prix. Le durcissement des politiques monétaires des banques centrales face à l'inflation fait **augmenter le coût de l'emprunt**, ce qui limite l'activité économique, notamment les investissements et la consommation des ménages, puisque les banques des pays avancés ont considérablement durci leurs conditions d'octroi de prêts. Ce niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur leur système financier puisqu'il réduit leur offre de crédit.

Les finances publiques ne sont pas épargnées par cette hausse des taux d'intérêts. Les charges financières liées à leur dette bondissent **ce qui réduit leur marge de manœuvre pour investir**. L'excès d'épargne accumulé pendant la pandémie diminue dans les pays avancés. Davantage de pays pourraient alors être confrontés à une situation de surendettement. Les déficits budgétaires et la dette publique dépassant les niveaux antérieurs à la pandémie, les pays devront procéder à un rééquilibrage budgétaire voire une restructuration de leur dette pour en garantir sa viabilité.

1.2. Le contexte institutionnel et conjoncturel de Decoset

L'évolution de l'organisation institutionnelle de Decoset, la progression démographique et les projets en cours ou à venir sont également à prendre en compte pour bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif 2024.

○ L'organisation institutionnelle de Decoset et sa démographie

Le Syndicat Mixte Decoset est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire **composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** (articles L.5711-1 à L.5711-4 du CGCT). Créé en 1993, Decoset est compétent pour **la prévention, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés** du nord-ouest de la Haute-Garonne, représentant désormais 153 communes depuis l'entrée de la commune de Fontenilles dans la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain en 2023.

L'organisation institutionnelle

Au 1er janvier 2024, conformément aux statuts en vigueur, **le Syndicat doit mutualiser tous ses coûts entre tous ses adhérents**. Les contributions demandées à chacun seront donc calculées sur la base de la même grille tarifaire.

Pour mémoire, jusqu'au 1er janvier 2024, **il existait deux zones tarifaires différentes** :

La Zone A composée de 149 communes qui portaient leurs déchets sur les installations suivantes :

- Le centre de tri de Bessières
- L'Unité de Valorisation énergétique (UVE) de Bessières
- La plateforme de compostage de Léguevin
- Les déchèteries de Cadours, Cornebarrieu, Grenade, Garidech, Fronton, Labège, Montgiscard, Plaisance, l'Union, Saint-Alban, Ramonville, Verfeil, Villemur
- Les centres de transfert de Belberaud, l'Union, Grenade et Colomiers

Ces installations sont gérées par voie de prestations externalisées soit dans le cadre d'une DSP confiée à Econotre soit dans le cadre d'un marché public confié à Suez pour la gestion des déchèteries.

La Zone B composée de 4 communes (Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane) qui portaient leurs déchets sur les installations suivantes :

- L'usine d'incinération du Mirail, transférée en 2009 par la communauté du Grand Toulouse (hors réseau de chaleur). Cette UVE est gérée en DSP dans le cadre d'un contrat confié à la SETMI.
- Sept déchèteries toulousaines, une déchèterie professionnelle, une station de transfert et une plateforme de compostage, transférés au 1er janvier 2021 par Toulouse Métropole. Ces équipements sont gérés en régie par des agents de Decoset.

Pour le prochain Budget primitif, **ces zones disparaissent au profit d'un territoire unique faisant l'objet d'une tarification unique**. Au 1er janvier 2024, toujours conformément aux statuts, **Decoset récupère le centre de tri Toulouse** et ses agents lui sont transférés. Le Budget 2024 intègre donc de nouveaux équipements.

En termes de gouvernance, **le Syndicat compte 32 délégués**. Les communautés de communes sont représentées par 2 délégués chacune avec une voix par délégué :

- Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue
- Communauté de Communes Val Aïgo
- Communauté de Communes du Frontonnais
- Communauté de Communes des Hauts Tolosans
- Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain

La communauté d'agglomération du Sicoval est représentée par 4 délégués avec une voix chacun. Enfin, **la Métropole de Toulouse est représentée par 16 délégués** avec deux voix chacun, soit 50 % des sièges et 67 % des voix.

Une démographie en expansion : un territoire attractif

Côté démographie, l'aire urbaine toulousaine et le nord de la Haute-Garonne sont des territoires attractifs en développement croissant. En 2022, la population de Decoset s'élève à 1 037 413 habitants, soit 1,6% de plus qu'en 2021. En 2023, le chiffre grimpe à **1 050 606 habitants soit 1,27% de plus que l'année précédente**.

On peut constater que **la population péri-urbaine et semi-rurale**, c'est-à-dire dans des zones moins denses, **progresses plus rapidement qu'en zone urbaine**. Ainsi, on peut noter une évolution de +1,7% entre 2021 et 2022 et +1,48% entre 2022 et 2023 en zones semi-rurales contre +1,5% entre 2021 et 2022 et +1,08% entre 2022 et 2023 en zone urbaine. Les zones urbaines en particulier dans la métropole étant très denses, la population en valeur absolue augmente plus vite qu'en zone périurbaine ou semi-rurale même si le pourcentage de croissance est inférieur.



©D.Viet

En 2024, il est envisagé **une hypothèse de progression globale de 0,90 à 1%**. Il est à souligner que l'augmentation des habitants joue sur la production globale de déchets même si une baisse de la production de déchets par habitant est prise en compte dans les hypothèses, notamment pour les ordures ménagères résiduelles (incinérables). En effet, l'efficacité des actions de prévention et de sensibilisation mises en œuvre pour favoriser la réduction des déchets à la source (moins consommer, mieux trier, réutiliser...) permet de diminuer la production par habitant. Le schéma stratégique de Decoset et le travail engagé dans le cadre de la concertation continue devrait par ailleurs amplifier la baisse de production par habitant.

○ Les projets en cours et à venir du Syndicat

L'année 2024 est un nouveau tournant dans la vie de notre établissement public. Deux projets d'envergure, débutés en 2023, perdureront en 2024 et 2025. Il s'agit notamment de **la rénovation de l'incinérateur de Toulouse pour une quarantaine de millions d'euros** ainsi que **la construction d'un centre de tri pour environ 55 M€**. Des décaissements importants sont prévus au dernier trimestre 2023 et au premier semestre 2024 entraînant un suivi de trésorerie quotidien. L'importance de ces travaux a conduit Decoset à lancer **un appel à concurrence pour souscrire un emprunt de 14 M€ en 2023** et de 23 M€ au début de l'année 2024. Les enjeux de gestion optimale de la trésorerie impliquent également la souscription d'une ligne de crédit d'un montant envisagé à hauteur de 3 M€.

En 2024 débiteront probablement aussi **les travaux de reconstruction de la déchèterie professionnelle de Daturas**, ceux de **l'agrandissement de la déchèterie de Fronton**, ceux de **la construction du Hall 9** du parc des Expositions en déchèterie, et des études se poursuivront sur d'autres projets : construction d'une déchèterie à Ribaute, études de sols, études de faisabilité, maîtrises d'œuvre pour la construction de plateformes de compostage, etc.

Au-delà de ces investissements, Decoset va connaître une nouvelle transition au 1er janvier 2024 avec **le transfert du centre de tri de Toulouse et les 52 postes qui y sont déjà affectés**. Les effectifs vont considérablement augmenter (plus de 70%). Les coûts de la masse salariale devront donc être maîtrisés et la bonne gestion du personnel assurée.

La définition du schéma stratégique et du projet d'établissement de Decoset en 2023 permettra une mise en œuvre opérationnelle dès début 2024. Il se compose d'orientations générales qui serviront de feuille de route pour les prochaines années, avec les moyens et outils adéquats pour réaliser les actions afférentes.

1.3. Le contexte budgétaire et financier de Decoset

Afin de bien appréhender **les orientations budgétaires 2024 du Syndicat**, il convient dans un premier temps de revenir sur les données rétrospectives, sur le Budget 2023, sur les prévisions d'exécutions et sur la fiscalité applicable à notre établissement public.

○ L'évolution rétrospective des données financières

Jusqu'en 2020, Decoset n'a financé que les investissements à réaliser sur l'exercice en cours sans chercher à se créer une épargne pour financer les futurs. Parfois même, les recettes de fonctionnement n'ont pas été suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement ce qui a pu conduire à un faible niveau d'épargne.

À partir de 2020, le Syndicat a repensé sa trajectoire financière et a commencé à anticiper certaines dépenses d'investissement pour **se créer une réserve, lisser ses coûts et réduire le recours à l'emprunt**.

En 2021, **des lignes d'autofinancement ont été votées** par les EPCI membres lors du Budget pour accélérer ce mouvement d'épargne face à l'arrivée de projets conséquents. Ces lignes ont été renouvelées en 2022 mais le résultat de l'exercice a reculé à cause d'un double phénomène :

- **Les recettes de fonctionnement ont évolué de 2,3% entre 2021 et 2022** tandis que les dépenses, dans un contexte de forte inflation (conflit russo-ukrainien) notamment sur les prix de l'énergie et des carburants, ont bondi **de presque 5%**.
- Après des phases d'études, **le lancement des travaux et les décaissements** qui s'en suivent ont fait progresser les dépenses d'investissement.

Le fond de roulement a néanmoins continuer d'augmenter en 2022, mais moins fortement qu'en 2021 (voir graphiques pages suivantes).

Le tableau suivant permet de préciser **l'évolution des principales masses financières, des différentes capacités d'épargne et du mode de financement des investissements** :

En K €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources d'exploitation	50 803 309	46 681 907	48 562 710	50 507 695	63 985 481	65 588 630
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	442 934	462 535	380 636	573 343	762 873	584 335
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	51 246 243	47 144 442	48 943 346	51 081 038	64 748 354	66 234 971
Dépenses de personnel	630 495	633 956	879 938	989 952	3 228 421	4 053 536
Charges à caractère général	44 536 276	47 075 401	47 306 339	48 963 704	51 226 596	53 143 368
Autres charges de gestion	6 179 867	191 967	173 437	163 200	270 130	249 679
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	51 346 638	47 901 324	48 359 714	50 116 856	54 725 147	57 446 584

En K €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ÉPARGNE DE GESTION	- 100 395	- 756 882	583 632	964 182	10 023 207	8 788 387
Frais financiers	5 041	42 344	43 573	41 541	34 445	30 610
ÉPARGNE BRUTE	- 105 436	- 799 226	540 059	922 641	9 988 762	8 757 777
Remboursement de la dette en capital	67 057	217 265	264 282	222 355	268 427	318 665
ÉPARGNE NETTE	- 172 493	- 1 016 491	275 776	700 287	9 720 335	8 439 112
Recettes d'investissement définitives (cessions, subventions)	153 981	243 132	-	133 304	151 804	117 526
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 291 056	692 040	441 928	521 952	1 453 416	3 027 189
Emprunt(s) nouveau(x)	1 498 000	1 502 000				
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT SUR L'EXERCICE	- 811 568	36 601	- 166 152	311 638	8 418 724	5 529 449

En 2022, l'**autofinancement brut** représente **13,18%** des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 12,69 %, contre 15,42% et 15,01% en 2021.

Les aléas économiques et les augmentations des prix en 2022 ont conduit le Syndicat à **ne pas renouveler les lignes d'autofinancement au Budget 2023** pour laisser des marges de manœuvre à ses EPCI adhérents. Les capacités d'épargne vont alors disparaître, et le financement des investissements pourra utiliser, dans l'ordre :

- Les excédents accumulés
- Le recours à l'emprunt

○ Le rappel des éléments budgétaires 2023

Le Budget primitif 2023 a été voté en comité syndical le 15 décembre 2022.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement au Budget primitif 2023 s'élève à **74 613 001 €**. Le plus gros poste de dépenses reste **l'incinération avec une prévision budgétaire annuelle de 38 862 000 €**. Les dépenses sont équilibrées par des recettes, principalement les contributions des EPCI membres et accessoirement des redevances diverses, des ventes de matériaux ou des atténuations de charges.

Structure budgétaire de la section de fonctionnement en K€

Dépenses

Charges à caractère général	68 540,26
Charges de personnel	4 460,00
Autres charges de gestion	253,28
Dépenses imprévues	574,91
Autres dépenses	60,00
Intérêts de la dette	32,00
Autofinancement	692,56
TOTAL	74 613,01

Recettes

Atténuation de charges	110,00
Produits services	64 831,01
Dotations et participations	595,00
Autres produits de gestion	8 477,00
Produits exceptionnels	600,00
TOTAL	74 613,01

La section d'investissement

Au Budget primitif 2023, les investissements et remboursement du capital compris s'élèvent à **49 726 759 €**. Les dépenses sont équilibrées par des recettes : **les dotations aux amortissements et les subventions pour 15 451 063 €** et **un emprunt d'équilibre pour 34 275 696 €**.

Structure budgétaire de la section d'investissement en K€

Dépenses

Remboursement du capital de la dette	268,72
Opérations d'équipement	49 458,03
TOTAL	49 726,75

Recettes

Autofinancement	692,56
Subventions d'investissement	14 705,00
Emprunts	34 275,69
Produits des cessions	53,50
TOTAL	49 726,75

La reprise des résultats et reports 2022 au budget supplémentaire 2023

Les excédents apparaissant au compte administratif 2022 sont pour partie affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement mais aussi inscrits en report à nouveau en recette de fonctionnement. Le résultat global de fonctionnement de 23,91 M€ a été affecté à l'investissement à hauteur de 5,4 M€ et le solde de 18,51 M€ inscrits en report à nouveau. Au Budget supplémentaire, cette somme de 18,51 M€ a été virée à la section d'investissement pour réduire le recours à l'emprunt. En intégrant les évolutions du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives, la section de fonctionnement s'élève alors à **93,12 M€** et celle d'investissement à **54,12 M€** avec les reports.

Le budget de Decoset est donc de 147,24 M€ en 2023.

Les résultats anticipés prévisionnels de l'exercice 2023

Les données suivantes sont des anticipations du compte administratif 2023. Les données définitives ne seront bien évidemment connues qu'une fois l'exercice budgétaire en cours clôturé.

En millions d'euros	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'année	65 043 000,00 €	19 619 238,17 €	84 662 238,17 €
Dépenses de l'année	64 972 068,82 €	25 872 934,07 €	90 845 002,89 €
Résultat de l'année	70 931,18 €	-6 253 695,90 €	-6 182 764,72 €
Reprise résultat antérieur	18 511 685,41 €	-1 091 962,80 €	17 419 722,61 €
Résultat total	18 582 616,59 €	-7 345 658,70 €	11 236 957,89 €
RAR recettes		0,00 €	0,00 €
RAR dépenses		2 428 130,64 €	2 428 130,64 €
Résultats RAR	0,00 €	-2 428 130,64 €	-2 428 130,64 €
RÉSULTAT FINAL APRÈS RAR	18 582 616,59 €	-9 773 789,34 €	8 808 827,25 €

Dont affectation 9 773 789,34 €
Dont report à nouveau 8 808 827,25 €

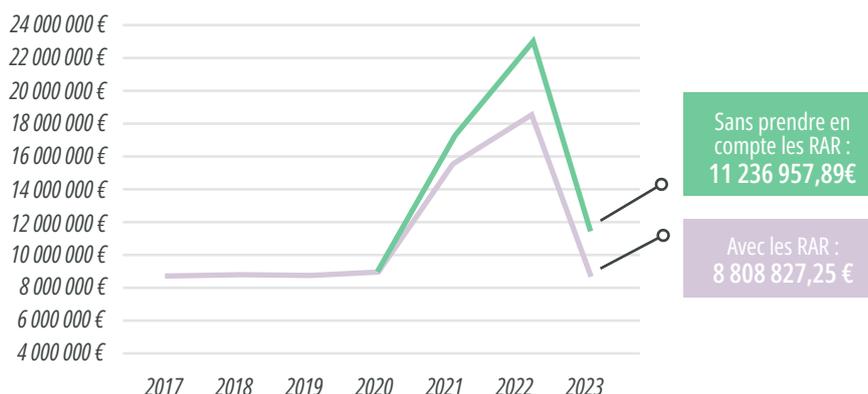
Sur la section de fonctionnement, Decoset serait à l'équilibre en 2023. Par rapport aux deux exercices précédents qui dégagèrent des excédents, cela s'explique par la suppression des lignes d'autofinancement demandée par les EPCI. En 2023, les EPCI auront contribué à hauteur des dépenses strictement nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.

Sur la section d'investissement, Decoset réaliserait un déficit d'un peu plus de 6 M€ en 2023. Le déficit reste maîtrisé malgré l'importance des investissements réalisés, grâce au fond de roulement initial (excédents accumulés) et à la mobilisation d'un emprunt au dernier trimestre de l'année. Compte tenu des opérations lancées, il convient de tenir compte des restes à réaliser de 2,43 M€ ce qui porte le besoin de financement des investissements à 9,77 M€.

Le **résultat comptable prévisionnel de l'année 2023** est ajouté aux résultats comptables antérieurs pour former le résultat final, en fonctionnement comme en investissement. Le résultat final cumulé (investissement et fonctionnement hors restes à réaliser) s'appelle fond de roulement. Il représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir.

Le résultat final de l'exercice 2023 est estimé à 8,8 M€.

Ces deux niveaux de résultat affichent une baisse par rapport aux exercices précédents du fait de la suppression des lignes d'autofinancement, de la hausse des dépenses de fonctionnement et de la réalisation d'investissements.



○ La fiscalité applicable à Decoset

Le Syndicat Decoset, de par sa compétence unique à savoir la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés, est soumis à différentes taxes :

- D'une part la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)
- D'autre part la TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

LA TGAP

La TGAP a été instituée par l'article 45 de la loi de finances pour 1999, **entrée en vigueur au 1er janvier 2000**. L'objectif de cette fiscalité est d'inciter à la valorisation des déchets en la rendant moins chère que l'enfouissement ou l'incinération.

En 2016, afin de renforcer l'efficacité de cette taxe, le gouvernement a décidé d'augmenter le taux de la TGAP pour les entreprises de stockage et de traitement des déchets. **Son coût est alors supporté par le producteur de déchets**, Decoset, qui la payera aux mêmes entreprises. L'article 8 du projet de loi de finance de 2019 est à nouveau venu prévoir une augmentation progressive du taux de la TGAP à partir de 2021.

Pour l'année 2024, sur les dépenses d'incinération, cette taxe sera de :

- **14 €/tonne sur l'Unité de Valorisation énergétique de Bessières (Econotre)**
- **22 €/tonne sur l'Unité de Valorisation énergétique de Toulouse-Mirail (Setmi)**

TGAP HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Econotre	6 €/t	11 €/t	12 €/t	13 €/t	14 €/t	15 €/t
SETMI (Pe > 65%)	6 €/t	11 €/t	12 €/t	13 €/t	14 €/t	15 €/t
SETMI (Pe < 65%)	12 €/t	17 €/t	18 €/t	20 €/t	22 €/t	25 €/t

Sur l'UVE du Mirail, une réduction du taux est envisageable **si l'usine atteint une meilleure performance énergétique**. En effet, conformément à l'arrêté du 30 mars 2022 modifiant les arrêtés du 28 décembre 2017 et du 31 décembre 2018 pris pour application des articles 266 sexies et 266 nonies du Code des Douanes, les installations de traitement thermique de déchets non dangereux réalisant une valorisation énergétique élevée dont **le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65** bénéficient d'un tarif réduit de TGAP.

C'est le cas de l'incinérateur de Bessières mais pas encore de celui de Toulouse. Ce taux réduit est cependant envisagé à partir de 2025 sur l'UVE de Toulouse puisque l'usine devrait atteindre une meilleure performance énergétique suite aux travaux de rénovation et de mise aux normes réalisés sur les exercices 2023 et 2024.

Pour l'année 2024, sur les dépenses d'enfouissement, cette taxe sera de **59 €/tonne sur le centre de stockage de déchets non dangereux de Montech (Drimm)**.

TGAP HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DRIMM	25 €/t	37 €/t	45 €/t	52 €/t	59 €/t	65 €/t

Ce taux élevé s'applique au **tout-venant non incinérable**, c'est-à-dire des déchets provenant pour la plupart des déchèteries publiques, de la déchèterie professionnelle et de la station de transfert de Daturas.

Ces augmentations annuelles de TGAP contraignent le Budget de Decoset qui voit mécaniquement ses dépenses augmenter. En compensation, le Syndicat et ses EPCI membres accentuent **leurs efforts sur la prévention, la réduction des déchets à la source et leur valorisation**, aidés par l'extension des consignes de tri devenue obligatoire au 1er janvier 2023. Ainsi, en 2024, les tonnages incinérés et enfouis devraient diminuer.

LA TVA

Decoset a fait le choix d'être assujéti à la TVA (par option). Il doit ainsi déclarer la TVA collectée et déductible tous les mois. Les périmètres des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets des ménages et assimilés (DMA) ont été redéfinis à compter du 1er janvier 2021. Désormais, **certaines prestations sont passibles des deux taux réduits de 5,5 % et 10 %**. Pour rappel, la nouvelle TVA à 5,5% visait à :

- Encourager les comportements vertueux des collectivités territoriales
- Compenser la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le taux de TVA à 5,5% s'applique **aux prestations de collecte séparée, de collecte en déchèteries, de tri et de valorisation matière** des déchets des ménages que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions particulières, ainsi qu'aux prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations (ex : transport). Pour les autres prestations, le taux de TVA à 10% continue de s'appliquer, comme l'incinération.

Les points 170 et 180 du BOI-TVA-LIQ-30-20-70 prévoient que les différents acteurs impliqués sont susceptibles de réaliser **des opérations éligibles au taux réduit** puisqu'il n'y a aucune condition quant à la qualité de la personne qui réalise ces opérations. Il en va ainsi pour les sous-traitants qui peuvent bénéficier du taux de TVA à 5,5% si les opérations concernées répondent aux conditions d'éligibilité.

Concernant les contributions facturées par Decoset à ses adhérents, le Syndicat applique le taux de TVA de **5,5% sur les tarifs du tri et du compostage**, et **10% pour l'ensemble des autres lignes**. Il est à noter que relèvent d'une seule et même opération les éléments qui sont si étroitement liés qu'ils forment, objectivement, une seule prestation économique indissociable dont la décomposition revêtirait un caractère artificiel. Dans une telle hypothèse, un seul taux est applicable sans qu'il soit possible de procéder à une ventilation entre les différents éléments relevant de taux différents. Le taux retenu est celui le plus élevé (CGI, art. 278-0), même s'il correspond à un élément qui ne présente pas un caractère majoritaire. C'est le cas notamment sur les déchèteries.

Tous ces éléments de contexte sont pris en compte lors de l'élaboration des tarifs pour le vote du Budget. Comme chaque année, **les montants seront indiqués en HT**, mais la TVA sera répercutée sur les factures de prestations adressées aux EPCI adhérents.



!

2.

**Cadrage et
perspectives
2024**

2. Cadrage et perspectives 2024

2.1. La gestion des ressources et potentiels humains

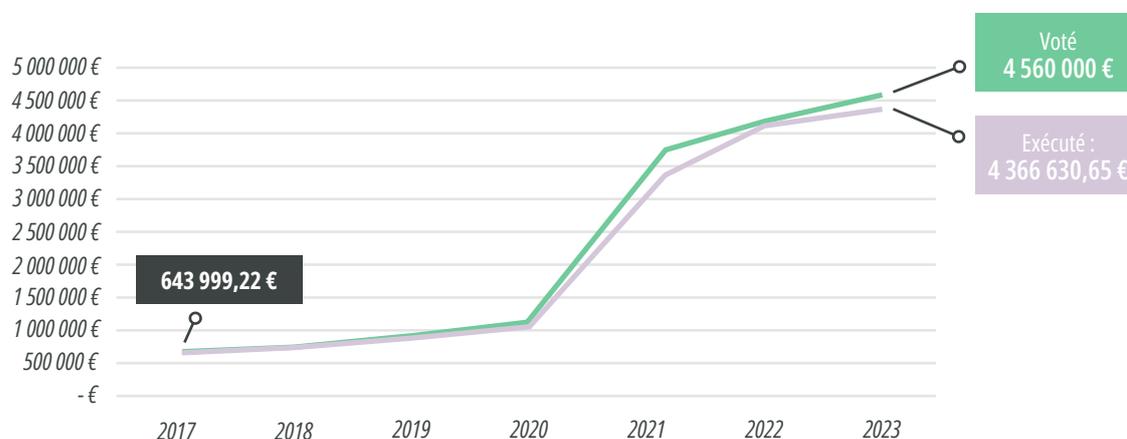
○ L'évolution de la masse salariale et de ses composantes

Pour mémoire, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au Budget 2023 pour les ressources humaines s'élève à **4,56 M€**. La prévision d'exécution budgétaire est plutôt de **4,37 M€**.

Depuis 2017, la masse salariale a fortement augmenté :

Années	Montants votés	Montants exécutés
2017	664 390,00 €	643 999,22 €
2018	764 890,00 €	751 767,89 €
2019	920 900,00 €	891 699,92 €
2020	1 061 252,00 €	1 021 177,01 €
2021	3 738 852,00 €	3 353 312,44 €
2022	4 100 590,00 €	4 053 536,19 €
2023	4 560 000,00 €	4 366 630,65 €

Le graphique ci-dessous permet de mieux appréhender cette évolution :



On peut constater que la masse salariale de Decoset a bondi en 2021. En effet, d'un syndicat d'études et de gestion de prestations externalisées jusqu'alors, Decoset a absorbé **un transfert de compétences de Toulouse Métropole** au 1er janvier 2021 (déchèteries publiques de Toulouse et sites de Daturas) avec **45 agents transférés en régie**. Avec ce nouveau mode de gestion qu'est la régie, la structuration des effectifs a nécessairement perduré en 2022 et de manière plus atténuée en 2023 afin de garantir la bonne gestion des services publics. **Ont notamment été créés les postes suivants :**

- Un responsable d'exploitation des déchèteries
- Un secrétariat des services techniques
- Une gestionnaire en ressources humaines et une responsable adjointe
- Un responsable informatique

Par ailleurs, le lancement de grands projets d'investissements et le renouvellement des gros contrats (délégations de service public) ont également nécessité une ressource supplémentaire avec la création de :

- Une chargée d'étude au service incinération
- Une responsable des affaires juridiques
- Un chargé de commande publique
- Une cheffe du service tri

Enfin, **des renforts ont été recrutés en 2023** afin de subvenir au besoin de vérification et validation des Pass Déchèteries. Ce Pass a été mis en place à l'été 2023 pour contrôler les entrées dans les déchèteries de Decoset et s'assurer que seuls les habitants du territoire, hors professionnels, portent leurs déchets sur ces installations. Ce Pass devrait devenir obligatoire au 1er mars 2024, ce qui permettra à Decoset de réaliser des économies en raison d'une baisse attendue des tonnages. Ces renforts perdureront en 2024.

Dans les perspectives 2024, il faut bien évidemment évoquer **le second transfert de compétences de Toulouse Métropole** vers Decoset : celui du centre de tri de Toulouse et ses 52 postes. Cette forte hausse des effectifs de Decoset va à nouveau entraîner une augmentation conséquente de la masse salariale.

Par ailleurs, les collectivités en général ont vu **leurs dépenses de personnel augmenter** ces derniers temps avec des mesures gouvernementales en faveur des agents publics :

- Une revalorisation de 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022.
- Une revalorisation de 1,5% du point d'indice au 1er juillet 2023.
- Une revalorisation des bas salaires en période d'inflation qui doivent être au moins égaux au SMIC;
- Une revalorisation du remboursement des frais de transport collectif, qui passe de 50% à 75%.

En 2024, **de nouvelles mesures vont s'appliquer :**

- L'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir du 1er janvier 2024.
- Le versement éventuel d'une prime de pouvoir d'achat pour les rémunérations inférieures à 3 250 € bruts/mois à la discrétion de la collectivité et soumis au vote de l'assemblée délibérante (en attente du décret d'application).
- L'augmentation des cotisations retraite (part patronale).

D'autres mesures pourraient venir renforcer ces dispositifs, par exemple une refonte des grilles indiciaires ou une nouvelle revalorisation du point d'indice, et ces éléments doivent être intégrés à la prospective pour une meilleure visibilité des coûts des moyens humains.

Pour 2024, la masse salariale de Decoset syndicat devrait atteindre 6 959 510 € en tenant compte du transfert des agents du centre de tri (2,21 M€).

Les effectifs restent en cohérence avec les enjeux l'établissement public. Un schéma stratégique et un projet d'établissement sont en cours d'élaboration, en concertation avec les chefs de services et les EPCI adhérents. Ils pourront conduire à des ajustements d'effectifs en 2024 et les années suivantes pour tenir compte des objectifs à réaliser et des calendriers de réalisation prévus.

L'analyse de la structure des effectifs

Decoset comptait **76 postes au 31 décembre 2022**, dont :

- **14 agents** de catégorie A
- **10 agents** de catégorie B
- **52 agents** de catégorie C
- **58 agents** en filière technique
- **18 agents** en filière administrative

Au **31 décembre 2023**, la prévision des postes est la suivante :



Effectifs supplémentaires 2023/2024 (en cours de recrutement) :

- **Le recrutement d'un-e technicien-ne conducteur-riche de travaux** : 1 poste de catégorie B ou C au service Travaux (filière technique).
- **Le recrutement d'un-e coordonnateur-riche/développeur-euse pour le Hall 9** : 1 poste de catégorie A au service Économie Circulaire et Animation (filière administrative ou technique).
- **Le recrutement d'un-e chef-fe de service Informatique** : 1 poste de catégorie A ou B au service Informatique (filière administrative).

En 2024, les effectifs de Decoset devraient augmenter avec :

- **52 postes transférés** au 1er janvier pour l'exploitation du Centre de tri de Toulouse
- **Le renouvellement des renforts** pour le contrôle d'accès sur les déchèteries (postes non permanents)

Comme précité plus avant, la prospective des dépenses de personnel pour 2024 tient compte de :

- **La hausse du point d'indice de la fonction publique de 1,5 %** à compter du 1er juillet 2023 à lisser sur l'exercice 2024
- **Du glissement Vieillesse Technicité (GVT) fixé à 2,5%**
- **Des cotisations patronales**
- **De la hausse de 5 points d'indice** pour tous les agents au 1er janvier 2024
- **De la possibilité de recruter 7 agents de déchèteries sur 2 mois en 2024** (novembre et décembre) si reprise d'un site en régie
- **De la possibilité de recruter un agent pour assurer la permanence** d'un éco-point de quartier s'il ouvre en 2024
- **De la médecine du travail**
- **De la participation employeur aux tickets restaurants**
- **Des cotisations au CNAS**
- **Des assurances du personnel**
- **Du transfert des agents du centre de tri de Toulouse** et de leur impact sur les assurances, les cotisations CNAS, les tickets restaurants
- Des premières projections du **schéma stratégique et du projet d'établissement**

Le temps de travail

En application de la réglementation, les agents de Decoset sont soumis à **l'obligation du temps de travail fixée à 1 607 heures**. Pour mémoire, la réglementation a fixé le volume horaire de 1607 h en procédant de la façon suivante :

■ Jours de l'année	365 j
■ Repos hebdomadaires	104 j
■ Jours fériés (moyenne)	8 j (3 fixes 5 variables)
■ Jours de congés annuels	25 j
■ Nombre de jours travaillés	228 j
■ Temps de travail légal	228 x 7h = 1600h
■ Jour de solidarité	+7h
Total à effectuer	1607h

Le règlement du temps de travail approuvé en comité technique le 29 novembre 2021, et par délibération du Comité syndical en date 09 décembre 2021, instaure **trois organisations du temps de travail aboutissant toutes au strict respect des 1607 h de travail effectif annuel** :

CAS N°1

Agents du siège
8h19 mn par jour
60 jours non travaillés
(25 jours + 35 jours de récupération)

CAS N°2

Agents de maîtrise (transfert TM)
7h46 mn par jour
46 jours non travaillés
(25 jours + 21 jours de récupération)

CAS N°3

Agents d'accueil des déchèteries
7h20 mn par jour
34 jours non travaillés
(25 jours + 9 jours de récupération)

	Agents du siège	Agents transférés TM	Agents d'encadrement transférés TM
Semaine	52	52	52
Week-end	104	104	104
Jours fériés	8	8	8
Jours de congés	25	25	25
Jours ARTT	35	9	21
Jours travaillés	193	219	207
Temps quotidien (décimale)	8.32	7.33	7.76
Temps quotidien (en heure) pour atteindre 1607h	8h19	7h20	7h46
Période de référence hebdomadaire	41h36	36h40	38h50

La délibération sur le temps de travail pourra être modifiée pour prendre en compte le transfert des agents du centre de tri.

Les lignes directrices de gestion

Elles furent adoptées en comité syndical du 09 décembre 2021, après avis favorable du comité technique en date du 29 novembre 2021. **Pour les avancements de grade**, Decoset a défini les critères suivants en 2 niveaux, en tenant compte de l'équilibre des nominations entre les femmes et les hommes mais également sous réserve de ses capacités financières :

NIVEAU 1

- Respecter l'adéquation grade/fonction/organigramme (fléchage de poste)
- Privilégier la manière de servir : investissement-motivation
- Privilégier l'ancienneté dans le grade
- Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle
- Ne pas avoir bénéficié d'un précédent avancement depuis 2 ans

NIVEAU 2

- Privilégier l'effort d'avoir passé un examen professionnel ou concours avec admissibilité et le nombre de fois tenté
- Prendre en compte l'âge de départ à la retraite (6 mois avant)

Les avancements de grade en 2023

4 agents de DECOSET ont bénéficié d'avancement de grades, dont 4 hommes de la filière technique, 2 hommes sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe et 2 hommes sur le grade d'agent de maîtrise principal.

Les promotions internes en 2023

Les promotions internes continuent de relever des centres de gestion.

6 dossiers de promotions internes ont été envoyés à la Commission Administrative Paritaire du CDG 31 pour instruction, en deux sessions distinctes.

1ère session :

- 1 agent féminin de la filière administrative a été présenté pour le grade d'attaché.
- 3 agents masculins de la filière technique ont été présentés pour le grade de technicien territorial.

Les 4 dossiers n'ont pas été retenus.

2ème session : 2 agents féminins de la filière administrative ont été présentés pour le grade de rédacteur territorial. Les deux dossiers sont toujours en attente de la décision de la CAP du CDG 31.

2.2. Les hypothèses de la section de fonctionnement

Les hypothèses de dépenses

Comme évoqué précédemment dans le contexte institutionnel, au 1er janvier 2024 **Decoset mutualise l'intégralité de ses coûts entre ses adhérents**. Les deux zones historiques, A et B, disparaissent. Le Syndicat proposera désormais **une grille tarifaire unique** pour les contributions des membres.

Les dépenses relatives aux déchèteries publiques

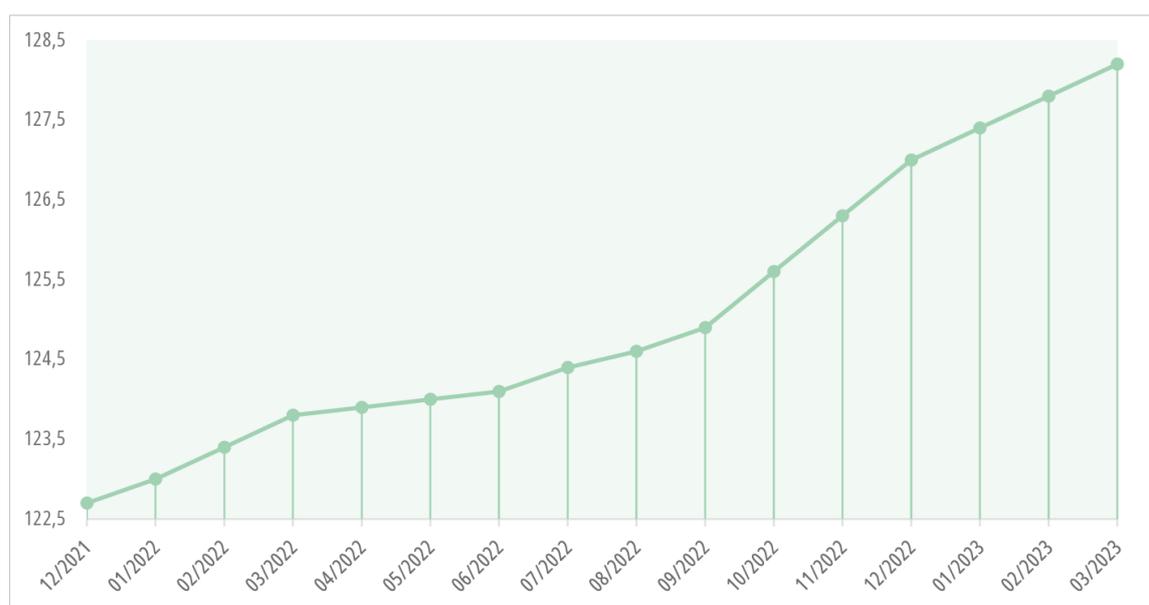
Decoset possède **20 déchèteries sur son territoire**. Treize d'entre elles sont gérées en prestations de services par Suez : Cadours, Cornebarrieu, Fronton, Garidech, Grenade, Labège, Plaisance, Montgiscard, l'Union, Ramonville, Saint-Alban, Villemur et Verfeil. Des factures forfaitaires sont appliquées pour la gestion des hauts de quais et des factures proportionnelles sont appliquées pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets collectés sur les sites.

Des révisions de prix semestrielles permettent de réajuster l'équilibre contractuel entre les parties. Les indices utilisés sont les suivants :

- **ICHTE** : coût horaire du travail – Eau, assainissement, déchets, dépollution
- **FSD1** : frais et services divers – modèle de référence n°1
- **1870** : Gazole

Pour 2024, il est envisagé que le coût de la main d'œuvre continue d'augmenter, ce qui est le cas depuis décembre 2021 comme le montre la courbe ci-dessous :

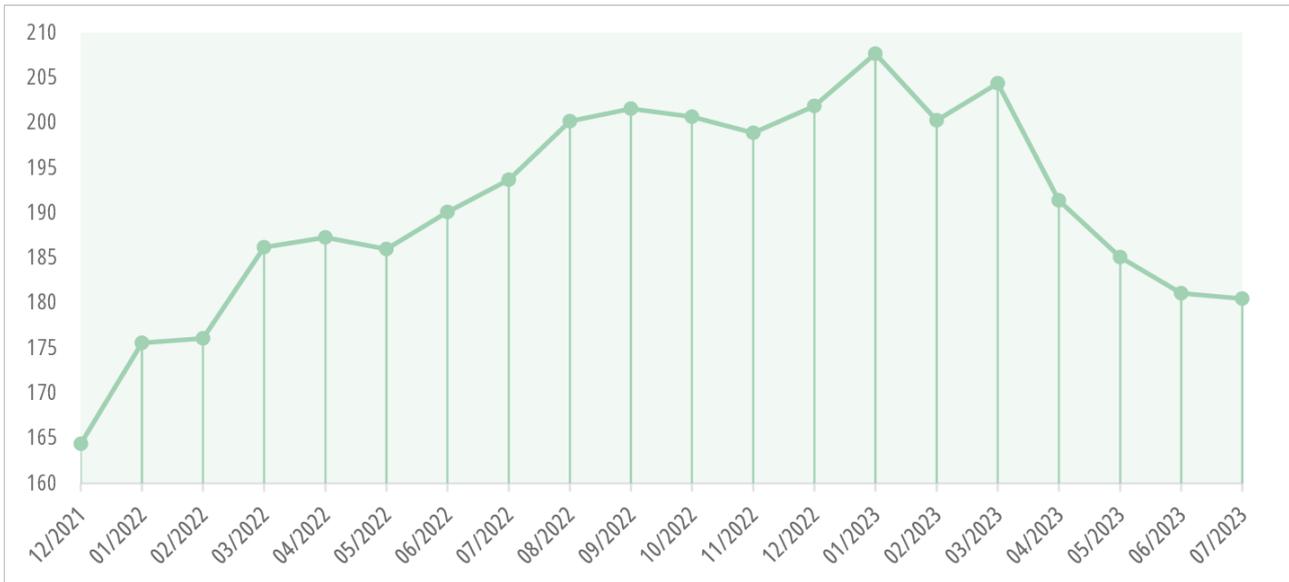
Évolution de la main d'oeuvre



Source : Le Moniteur

Pour l'indice FSD1, il peut être attendu une stabilisation voire une légère diminution de la valeur par rapport à celle de juillet 2023 au regard de la courbe suivante :

Évolution de la valeur FSD1 - Frais et services divers

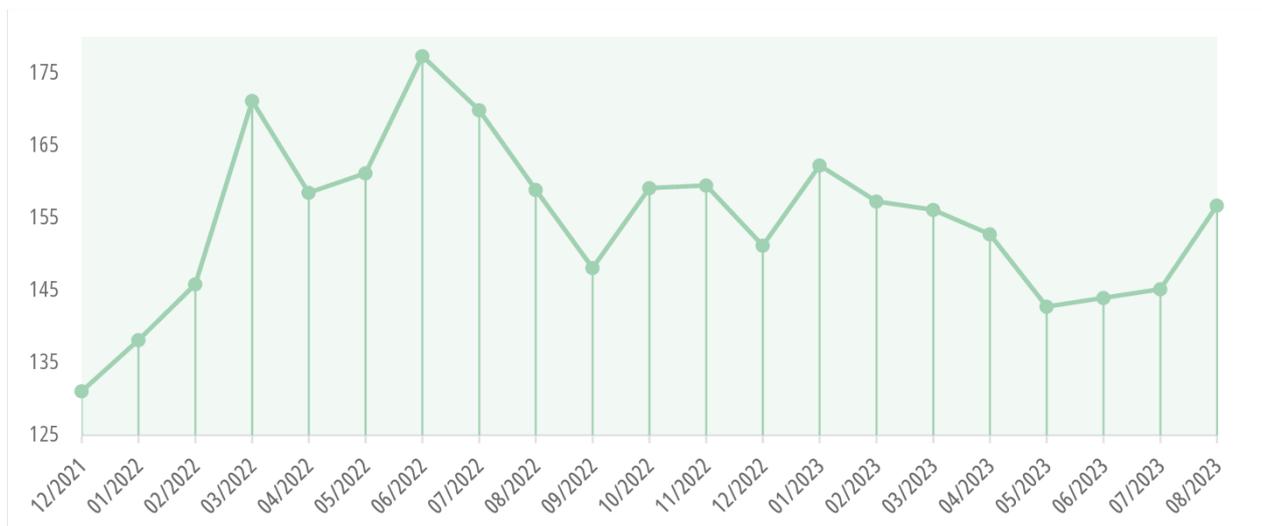


Source : Le Moniteur

Pour le gazole, le cours officiel du baril de Brent montre des fluctuations très importantes, avec un pic en mars 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, puis une lente baisse jusqu'en juin 2023. L'Arabie Saoudite a annoncé en juin 2023 un objectif de réduction de son offre d'un million de barils par jour pour atteindre un seuil de référence de 100 dollars le baril. Cette réduction pourrait durer jusqu'à la fin de l'année ; en conséquence les prix des carburants remontent et viennent contrarier les efforts fournis par les banques centrales pour calmer l'inflation. La Russie a également engagé une politique de réduction des barils. Les prix ne devraient donc pas diminuer d'ici le printemps 2024, et pourraient même dépasser ce seuil si les deux pays durcissaient leur politique.

Dans les orientations 2024, il sera donc prudent d'envisager **une augmentation du prix du gazole**.

Évolution de la valeur Gazole



Source : Le Moniteur

Toujours sur les déchèteries en prestation de service, **un contrôle d'accès sera effectif au 1er mars 2024** afin de limiter les passages des professionnels et des habitants extérieurs au territoire de Decoset. Cela devrait **réduire le nombre de tonnes à traiter** et ainsi jouer à **la baisse sur les factures proportionnelles**. Néanmoins, le contrôle d'accès induit la location de matériels (Scan QR Code) et une main d'œuvre plus importante (sur sites pour accueillir les usagers et au siège pour vérifier et valider les demandes de création de comptes).

Pour conclure en 2024 sur les dépenses d'exploitation du marché avec Suez, il est envisagé compte tenu des éléments ci-dessus présentés **une hausse globale de 5%** pour atteindre **un montant total annuel de 11,13 M€**. Ce marché prend fin au 31 octobre 2024. La remise en concurrence sera effectuée début 2024. Certaines déchèteries pourront voir leur mode de gestion changer.

La déchèterie de Plaisance est une déchèterie innovante qui fait partie des déchèteries gérées par Suez. Ce site à l'ouest de Toulouse est **une vitrine de Decoset** avec de nombreuses animations proposées notamment un showroom du réemploi ou des jardins pédagogiques, avec la participation d'associations, dans le but de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques. Les dépenses relatives à cette promotion de l'économie circulaire tendent à augmenter en 2024 avec le développement d'actions comme **la création de jardins pédagogiques sur de nouveaux sites** : Grenade, Gragnague, et Montgiscard, pour une enveloppe prévisionnelle totale annuelle de 400 000 €. Un projet de déchèterie similaire sur l'est toulousain est en cours, au stade des études. Un autre sur le Nord du département l'est aussi mais de manière moins aboutie, l'acquisition de foncier étant un principal obstacle.



Jardin pédagogique «Mon Jardin Zéro Déchet» | Déchèterie de Plaisance-du-Touch

Il faut également ajouter **les coûts des 7 autres déchèteries de Decoset**, transférées au 1er janvier 2021 par Toulouse Métropole : Monlong, Atlanta, Ramier, Cosmonautes, Turlu, Blagnac et Cugnaux.

Blagnac est gérée en prestation de service par Paprec. Entre juillet 2022 et juillet 2023, en application de la formule de révision des prix, les dépenses de haut de quai ont progressé de 3,3%, celles de transport de 1,6% et celles de traitement de 2,7% (indices ICHTE, FSD1 et Gazole détaillés ci-avant). Avec une diminution des tonnages attendue en raison des contrôles d'accès, **Decoset envisage une augmentation globale de 3% sur Blagnac**.

Les six autres déchèteries de Toulouse sont **gérées en régie**. Ces installations entraînent des charges à caractère général pour fonctionner comme **des dépenses d'eau ou d'électricité**. Les engins et véhicules nécessitent **des dépenses d'entretien et l'achat de carburants**. Le traitement des déchets collectés fait l'objet de marchés : les gravats, les déchets diffus spécifiques, le tout-venant non-incinérable etc. Ces déchets sont soit directement enlevés par les prestataires soit transitent par la Station de transfert ou la Plateforme de transit bois et déchets verts de Daturas. Avec les éléments fournis avant (hausse du prix du pétrole, hausse de l'électricité, hausse de la TGAP) **il est envisagé une augmentation de ces coûts de 5%**.

Il existe enfin une déchèterie professionnelle dans le périmètre de Decoset, à Toulouse (Sesquières), où **il n'est envisagé aucun frais de fonctionnement en 2024** du fait de sa fermeture temporaire liée au passage de la 3ème ligne de métro (reconstruction). La réouverture est prévue pour 2025.

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement de la filière déchèteries s'élève à 13,10 M€ hors masse salariale.

Les dépenses relatives au compostage

En 2024, **Decoset prévoit une baisse des tonnages de 5,5% sur la filière compostage**, due à la fermeture temporaire de la déchèterie professionnelle et à la réduction des déchets collectés en porte-à-porte, avec une moyenne de 30,52 kg/habitant et par an, et une moyenne générale estimée à 32 358 tonnes. Sur son territoire, le Syndicat traite ces déchets verts d'une part en délégation de service public (Econotre), d'autre part en prestations de services (Suez, Paprec) et enfin certains transitent par la Plateforme de transit bois et déchets verts de Daturas.

La prévision budgétaire est relativement stable par rapport à 2023, une légère hausse du prix des prestations est envisagée (+3%). **Le Budget de fonctionnement prévisionnel pour le compostage s'élève à 1,36 M€.**

Les dépenses relatives aux transferts

Decoset possède **6 sites qui ont pour objet le transfert des déchets**. Quatre centres de transfert sont gérés en délégation de service public (Econotre) : Belberaud, L'Union, Colomiers, Grenade. Sur ces installations, **le prix des prestations est révisé mensuellement** (indices ICHT-IME, BT40, Gazole, FSD1). Comme pour le compostage, une modeste hausse est envisagée notamment en raison de l'inflation qui pèse sur le prix de la main d'œuvre (coût horaire du travail).

Ensuite, Decoset gère en régie **deux autres installations** : la station de transfert de Daturas ainsi que la plateforme de transit bois et déchets verts qui a ouvert ses portes à l'été 2023.

Le transfert à proprement dit sur ces installations entraîne uniquement **des charges à caractère général** : fluides, carburants, dépenses de personnel (agents Decoset), locations d'engins, c'est-à-dire des dépenses peu importantes au regard du budget de Decoset. Tous les frais de traitement issus de ces installations sont réaffectés sur les filières correspondantes aux déchets apportés : déchèteries publiques et encombrants (déchets des pôles et de propreté).

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement de la filière transfert s'élève à 4,76 M€ hors masse salariale.



Centre de transfert bois et déchets verts de Daturas

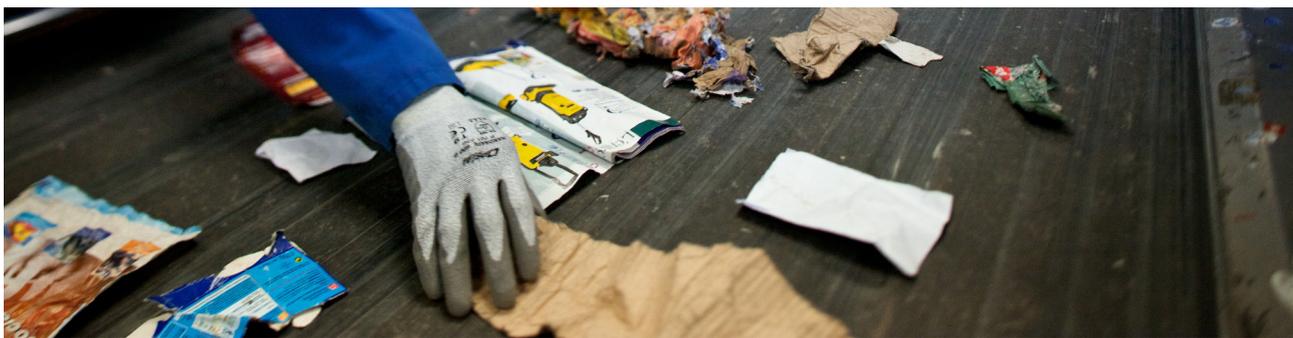
Les dépenses relatives au tri

Jusqu'au 31 décembre 2023, Decoset gère un seul centre de tri en délégation de service public (Econotre). À partir du 1er janvier 2024, conformément aux derniers statuts votés (2018), **Decoset récupère le centre de tri de Toulouse** (transfert de compétence de la Métropole). Ce nouveau site sera quant à lui géré en régie.

Ce transfert induit l'apparition de nouveaux coûts :

- **Des dépenses de personnel** (52 postes cités dans le cadrage en matière de ressources et potentiels humains) et les avantages sociaux qui vont de pair (tickets restaurants, CNAS).
- **Des dépenses d'exploitation** : maintenance, entretien des matériels, informatique et réseaux.
- **Des frais de détournement** (transport et traitement) des flux vers un prestataire privé. Ces détournements sont estimés à 10 000 tonnes environ et vont peser dans le budget de Decoset en 2024 avec une prévision de 260 €/tonne transport et traitement inclus. Ces frais ne perdureront que jusqu'à mi-2025, ensuite un nouveau centre de tri dimensionné pour recevoir un volume important de tonnages viendra remplacer les deux centres actuels.

En 2024, il est estimé **une hausse de 1,80% des tonnages par rapport à 2023**, hausse découlant de l'extension des consignes de tri rendue obligatoire au 1er janvier 2023. La moyenne générale attendue est de **47 771 tonnes pour l'année 2024**.



©Citeo

Sur la partie déléguée, **il est envisagé une hausse de 3% des dépenses** résultant de l'application des formules de révision de prix mensuelles (indices ICHT-IME ; MID ; CS1H ; FSD1 ; 1870 Gazole).

Les indices relatifs au coût de la main d'œuvre (ICHT-IME pour et MID pour le secteur du Bâtiment Travaux Publics en Midi-pyrénées) augmentent en raison de l'inflation qui continue de progresser mais moins rapidement qu'en 2022, tandis que les indices FSD1 (frais et services divers) et CS1H (charges du bâtiment en province) se stabilisent. Les prix du carburant (1870 Gazole) pourraient quant à eux croître en 2024 comme expliqué précédemment (augmentation du prix du baril de Brent au deuxième semestre 2023).

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement de la filière tri s'élève à 10,56 M€, hors masse salariale.

Les dépenses relatives à l'incinération

Decoset gère deux incinérateurs par le biais de deux délégations de services distinctes (Veolia et Econotre). Le Syndicat porte, à grande échelle, environ 110 000 tonnes sur celui de Bessières et 160 000 tonnes sur celui de Toulouse.

En 2024, il est estimé **une baisse moyenne de l'ensemble des tonnages de 2,7%** sur le territoire de Decoset pour atteindre **un volume global de 255 129 tonnes**. Cela s'explique par l'extension des consignes de tri ; plus d'emballages plastiques et cartons triés, moins d'ordures ménagères résiduelles.

Sur l'UVE de Toulouse, une révision de prix annuelle est appliquée au 1er janvier, composée des indices suivants :

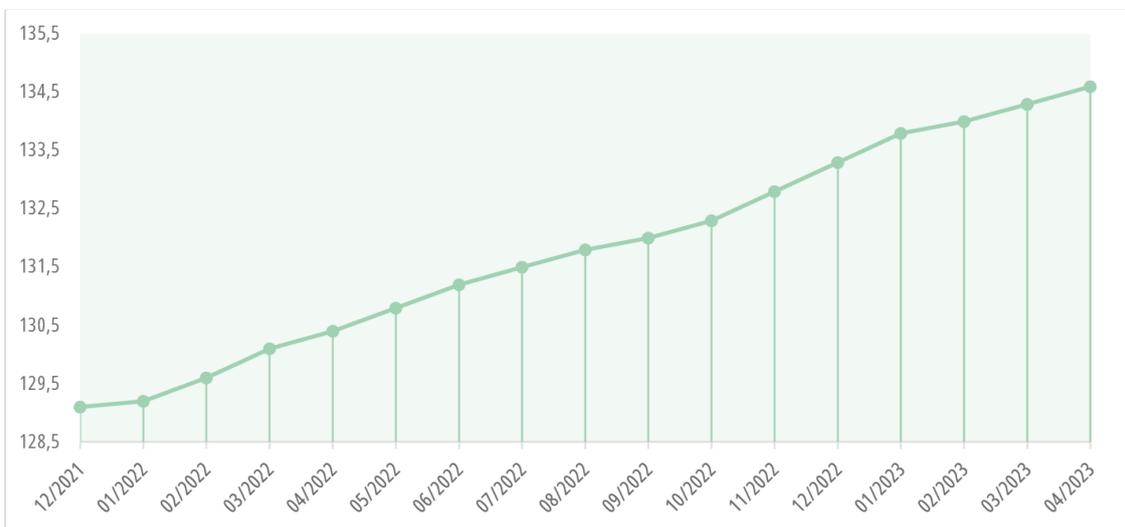
- **ICHTIME** – Industries mécaniques et électriques
- **BT40** – Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)
- **010534796** – Ensemble de l'industrie
- **010534835** – Électricité, gaz et vapeur et air conditionné



Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse

En 2024, les coûts d'exploitation de cette installation devraient être **stables par rapport à ceux de 2023** au regard des courbes suivantes (pour rappel le prix 2023 était très élevé avec 14% d'augmentation par rapport à 2022, donc un prix stable mais fort pour 2024) :

Évolution de l'indice ICHT-IME



Source : Le Moniteur

Évolution de l'indice BT40



Source : Le Moniteur

Évolution de l'indice 010534796



Source : Le Moniteur

Évolution de l'indice 010534835



Source : Le Moniteur

Les coûts de main d'œuvre et de l'ensemble de l'industrie progressent lentement tandis que les frais de chauffage central et d'électricité se stabilisent ou ralentissent.

Malgré cette stabilité du prix et cette baisse des tonnages, **l'exercice 2024 devra faire face à des frais de détournement de tonnages** lors d'arrêts successifs des lignes de l'usine pour la réalisation de ses travaux de rénovation. **Des frais estimés à 4 M€ qui contraindront les membres à verser une contribution plus élevée.** Cet effort devrait disparaître dès 2025 avec le renouvellement des contrats et la fusion des deux DSP.

Sur l'UVE de Bessières, comme pour les autres filières gérées en DSP, **les dépenses devraient évoluer autour des 3%.**

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement de la filière incinération s'élève à 35,14 M€, hors masse salariale, dont 25,96 M€ pour l'exploitation de l'incinérateur de Toulouse et 9,18 M€ pour l'incinérateur de Bessières.

Les dépenses relatives aux encombrants

Les coûts liés aux encombrants proviennent :

- De la DSP Econotre
- De la station de transfert de Daturas
- De la plateforme de transit bois et déchets verts (à la marge)

Ici encore, les dépenses 2024 devraient être semblables à celles de 2023, en revanche la mutualisation entraînant **une forte hausse des tonnages** (de 5 833 en 2023 à 11 548 en 2024), la contribution à la tonne demandée aux EPCI membres devrait chuter.

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement de la filière encombrants s'élève à 1,13 M€, hors masse salariale.

Les dépenses relatives aux charges de structure

Les charges de structure présentées ci-après ne reprennent pas les dépenses de personnel évoquées plus haut. Les charges de structure correspondent aux **frais d'administration générale et de fonctionnement des services supports** :

- Loyers des locaux du siège administratif et frais de nettoyage
- Assurances des bâtiments, flotte automobile, responsabilité civile
- Frais de contentieux, honoraires
- Collecte des déchets non ménagers
- Indemnités des élus
- Frais d'informatique, de communication, d'études (élaboration d'un schéma stratégique)
- Achat d'unités pour les passations de marchés publics (respect des principes de liberté d'accès, de mise en concurrence et d'égalité de traitement des candidats)
- Assistance pour la fin des contrats en cours et leur renouvellement
- Formations
- Prévention des risques

Ces charges sont maîtrisées et restent stables malgré des postes en augmentation. En outre, il a été voté entre autres **la location de bureaux supplémentaires** dans l'immeuble où se trouve le siège administratif, ce qui va faire croître les prix du loyer et des charges locatives. Deuxièmement, **les recours aux prestations d'études et d'esquisses** deviennent plus nombreux au regard des problématiques soumises aux services (transfert d'agents, renouvellement de contrats, lancement de chantiers, achat de foncier...).

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement pour les charges de structure s'élève à 3,56 M€, hors masse salariale, et hors frais financiers (intérêts de la dette).

Pour terminer sur le cadrage des dépenses de la section de fonctionnement, il convient de prévoir en 2024 **des coûts pour le traitement des biodéchets**. En effet, à compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Néanmoins, les prévisions de tonnages restent dérisoires (aux alentours de 500 tonnes).

La prévision budgétaire de la section de fonctionnement pour l'année 2024 est estimée autour de 79 M€.

Les hypothèses de recettes

Decoset est un établissement public sans fiscalité propre. Il ne perçoit donc aucune taxe ou redevance des usagers. Il est **financé majoritairement par les collectivités qui le compose**. Dans un souci du respect de l'équilibre budgétaire, le calcul des recettes doit permettre de venir couvrir les dépenses précitées, à minima.

Si Decoset parvient à dégager des excédents, ils seront utilisés dans **un seul objectif d'intérêt général pour financer des investissements** permettant le traitement ou la valorisation des déchets ménagers.

Les différentes recettes perçues par Decoset

En 2024, tous les coûts étant mutualisés, aucun ne sera refacturé au réel mais **uniquement au prorata des tonnes ou des habitants de chaque adhérent**.

Les recettes proviennent donc essentiellement de la facturation des prestations aux EPCI membres de Decoset. Cela représente **environ 85% des recettes de fonctionnement du Syndicat**. Les factures sont éditées mensuellement à un prix forfaitaire établi sur la base des tonnages N-1 et de la population connue au 1er janvier de l'année N, puis des factures de régularisation semestrielles viennent compléter ces forfaitaires pour facturer les membres en fonction de leurs tonnages réels, après leur validation.

Les recettes prévisionnelles liées aux contributions s'élèvent à 75,14 M€ pour 2024.

D'autres recettes existent et sont intégrées dans l'élaboration des contributions appliqués aux EPCI afin de leur faire supporter uniquement le coût net et non le coût hors recettes déduites :

- **Les redevances d'utilisation** des centres de transfert et du centre de tri, facturées à Econotre mensuellement
- **Les diverses redevances facturées à Econotre et à la Setmi** annuellement (Occupation domaniale, intéressement à la performance, Vide de four)
- **Les soutiens relatifs aux déchèteries** versées par les éco-organismes tels que OCAD3E, EcoDDS ou encore EcoMobillier
- **Les ventes de matériaux** (ferraille, batteries, huiles alimentaires) et de chaleur
- **Les loyers sur les serres** de Bessières

La déchèterie professionnelle de Daturas apporte également des recettes à Decoset lors de la facturation trimestrielle des clients selon leurs apports (poids et nature des déchets) et les prix votés en comité syndical, et permettent jusqu'alors de couvrir les dépenses. Aucune contribution n'est donc demandée aux EPCI pour le fonctionnement de cette installation. Si les recettes devenaient insuffisantes, une nouvelle contribution pourrait être proposée. Les prix facturés aux clients ont été revus à la hausse à partir de 2023 et sur 3 ans afin de rationaliser les coûts et de ne pas faire de concurrence déloyale au secteur privé :

	DIB TVNI (TGAP incluse)	DIB TVI (TGAP incluse)	DV	Bois	Gravats	Cartons	Métaux
D Pro - Tarifs 2022	151,70	112,00	48,70	53,80	12,40	16,6	5,2
Janvier 2023	169,00	124,00	59,00	73,00	31,00	20,00	6,00
Janvier 2024	187,00	133,00	69,00	91,00	51,00	20,00	6,00

À ces tarifs sont appliquées la TVA et la TGAP en vigueur, Decoset étant assujetti par option. Pour autant, en 2024, la déchèterie professionnelle sera fermée le temps de sa reconstruction.

Les contributions prévisionnelles des adhérents

Les contributions versées par les adhérents sont fixées par un **tarif voté annuellement au moment du Budget Primitif**.

En application des statuts, à compter du 1er janvier 2024, les contributions aux dépenses du Syndicat sont fixées par un tarif établi annuellement dans le respect du principe de solidarité qui prévaut depuis l'origine du Syndicat. Les charges facturées au prorata du nombre d'habitants sont :

- Les charges de structure, études et autres charges à caractère général
- Les dépenses obligatoires
- Les coûts de gestion et d'exploitation des déchèteries
- La couverture des besoins de financement des investissements, y compris la charge de la dette

Les charges liées à l'exploitation directe (incinération, tri, compostage, etc) sont facturées à la tonne traitée. Les charges liées à l'exploitation directe des centres de transfert, et au transport au départ des centres de transfert, sont mutualisées et facturées à la tonne traitée, qu'il y ait ou non utilisation des centres de transfert.

De ce fait, en 2024, **de nouvelles contributions à l'habitant vont être proposées** notamment pour les investissements réalisés dans les filières tri et incinération (construction d'un nouveau centre à Bessières et mise en conformité de l'UVE de Toulouse à la réglementation européenne). Les lignes d'autofinancement créées en 2021 et 2022 et supprimées en 2023 **ne seront pas réintroduites en 2024** afin d'alléger au mieux le poids de Decoset dans les budgets de ses collectivités adhérentes. En effet, l'impact des travaux d'investissements réalisés sur le nouveau centre de tri et sur l'UVE de Toulouse conjugué à la hausse des taux d'intérêts, aux effets inflationnistes et aux détournements de tonnages engendrés, vont peser lourd sur les contributions 2024.

Le tableau ci-dessous présente **les contributions attendues par les membres en 2024** :

Grille des contributions votées							Projections 2024
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Incinération Econotre / tonne	105,19 €	105,19 €	107,94 €	72,66 €	68,78 €	76,03 €	111,10 €
Incinération SETMI / tonne	94,00 €	59,46 €	58,17 €	79,50 €	84,43 €	123,63 €	111,10 €
Incinération Blagnac/Cugnaux/Villeneuve / tonne	103,90 €	104,93 €	106,93 €	106,00 €	128,00 €	0,00 €	
Autofinancement incinération / tonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42,00 €	42,00 €	0,00 €	
Tri mélange / tonne	222,08 €	242,20 €	257,26 €	257,02 €	249,32 €	260,97 €	221,21 €
Tri en AV / tonne	104,99 €	123,47 €	136,34 €	130,42 €	135,32 €	135,32 €	
Autofinancement tri / tonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12,00 €	12,00 €	0,00 €	
Compostage en PAP / tonne	23,60 €	23,80 €	26,77 €	27,73 €	31,88 €	38,93 €	42,73 €
Encombrants / tonne	120,11 €	122,26 €	122,26 €	129,22 €	128,54 €	136,33 €	98,00 €
Transfert / tonne	11,16 €	11,14 €	11,73 €	11,81 €	11,62 €	14,53 €	11,86 €
Autofinancement transfert / tonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,60 €	0,60 €	0,00 €	
Biodéchets / tonne							56,10 €
Charges de structure Decoset / habitant	2,32 €	2,55 €	2,86 €	3,52 €	3,14 €	3,57 €	3,57 €
Déchèteries / habitant	13,39 €	14,00 €	15,07 €	16,15 €	17,80 €	20,83 €	16,66 €
Charges fixes compostage en PAP / habitant	0,78 €	0,80 €	0,81 €	0,82 €	0,80 €	0,91 €	0,96 €
Charges fixes transfert / habitant	2,64 €	2,65 €	2,67 €	2,54 €	2,22 €	2,83 €	2,43 €
Charges fixes incinération / habitant							2,88 €
Charges fixes tri / habitant							4,10 €

2.3. Les hypothèses de la section d'investissement

○ La recherche d'acquisitions foncières

Dans les orientations budgétaires 2024, il convient de faire un point sur les besoins en termes de foncier pour le syndicat Decoset. En effet, la première étape dans un projet d'investissement consiste en la recherche d'un terrain dont le sol et les règles d'urbanisme permettent la réalisation d'installations dédiées à la valorisation ou au traitement des déchets.

Rapidement, **Decoset va être tenu à l'achat de terrains pour :**

- **La relocalisation de la déchèterie de Monlong.** En effet, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service public pour l'exploitation de l'incinérateur de Toulouse, la déchèterie de Monlong sera probablement amenée à disparaître. Afin d'assurer une continuité de service public et d'apporter aux usagers la possibilité d'apporter leurs déchets dans une zone restreinte, un nouveau terrain doit être trouvé pour reconstruire cette déchèterie.
- **Régulariser des situations de mises à disposition** sur ses déchèteries gérées en prestations de services.
- **Dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie à Ribaute,** une zone de compensation doit être trouvée par Decoset pour respecter la réglementation en vigueur (zone humide).
- **Dans le cadre de la rénovation/reconstruction de la déchèterie de Cugnaux,** une parcelle doit être acquise.
- **Dans le cadre du projet de construction de plateformes de compostage,** un terrain doit être acquis dans le secteur de Grenade.
- **Dans le cadre de la construction du nouveau centre de tri à Bessières,** le terrain de la communauté des communes doit être vendu à Decoset. Cette vente est inscrite au Budget 2023 mais il se pourrait qu'elle soit réinscrite au Budget 2024 faute de signature avant la fin de l'année.
- **Dans le cadre des projets de création d'éco-points de quartier** en hyper centre toulousain, Decoset recherche des immeubles aménageables avec de petites superficies.

Ces différentes acquisitions foncières sont inscrites dans le PPI.

○ Les projets pluriannuels : autorisations de programme et crédits de paiement

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Au Budget primitif 2024, Decoset inscrira les crédits de paiement afférents aux autorisations de programme (AP) déjà votées que sont :

La rénovation et la mise en conformité à la réglementation de l'usine d'incinération de Toulouse

Cette AP a été ouverte par délibération en date du 31 mars 2022 pour **un montant total de 41 455 000 €** et pour **une durée de 3 ans** (de 2022 à 2024).

Le comité syndical a autorisé le programme aux conditions suivantes :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation UVE Mirail	3 ans	41 455 000,00 €	8 235 000,00 €	26 152 000,00 €	7 068 000,00 €

La répartition des crédits de paiement sera amenée à être modifiée par délibération lors du vote du Budget primitif 2024 en ce sens :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation UVE Mirail	3 ans	41 455 000,00 €	1 150 000,00 €	14 000 000,00 €	26 305 000,00 €

La construction d'un centre de tri performant sur la commune de Bessières

Cette AP a été ouverte par délibération en date du 15 décembre 2022 pour **un montant total de 57 M €** et pour **une durée de 3 ans** (de 2023 à 2025).

Le comité syndical a autorisé le programme aux conditions suivantes :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Construction centre de tri	3 ans	57 000 000,00 €	7 680 000,00 €	48 600 000,00 €	720 000,00 €

La répartition des crédits de paiement devrait se décaler un peu sur 2025 en ce sens :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Construction centre de tri	3 ans	57 000 000,00 €	6 000 000,00 €	34 000 000,00 €	17 000 000,00 €

L'agrandissement de la déchèterie de Fronton

Cette AP a été ouverte par délibération en date du 26 mars 2019 pour **un montant total de 361 095 €** et pour **une durée initiale de 2 ans** (2019-2020). Plusieurs délibérations successives sont venues ensuite modifier le montant autorisé et prolonger l'AP.

La dernière autorise le programme aux conditions suivantes :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP réalisés de 2019 à 2022	CP 2023
Agrandissement de la déchèterie de Fronton	5 ans	655 018,94 €	33 704,63 €	621 314,31 €

Cet agrandissement n'a pas pu être réalisé en 2023 faute d'autorisations d'urbanisme. Une délibération concomitante au vote du BP 2024 devra donc **prolonger cette autorisation d'une à deux années supplémentaires** et proposera certainement **une réévaluation de l'enveloppe autour des 800 000 €**. Cela démontre la difficulté pour le syndicat d'avoir une gestion pluriannuelle claire.

L'agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu

Comme pour la déchèterie de Fronton, cette AP a été ouverte par délibération en date du 26 mars 2019 pour **un montant total de 456 445 €** et pour **une durée initiale de 2 ans**.

La dernière délibération modificative a conduit le comité syndical à autoriser le programme aux conditions suivantes :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP réalisés de 2019 à 2022	CP 2023
Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu	5 ans	583 304,55 €	46 123,61 €	537 180,94 €

Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2023. Une délibération devra donc être prise lors de la même séance que le vote du BP 2024 pour **prolonger cette AP de deux années supplémentaires**. L'enveloppe prévisionnelle pourrait être **ajustée autour des 700 000 €**.

Les autres projets de construction du Syndicat

Pour mémoire, dans le cadre de la construction d'une 3ème ligne de métro à Toulouse, Decoset a dû fermer certaines de ses installations notamment dans le secteur de Sesquières (chemin de Daturas et de Dandine) pour laisser place aux ateliers de maintenance de Tisséo.

Ces sites rasés ont dû être reconstruits pour garantir une continuité de services publics. Après des coûts de démolition, la construction d'une plateforme de transit de bois et de déchets verts pour remplacer l'ancienne plateforme de compostage et des études, il reste encore **à financer la reconstruction de la déchèterie professionnelle en 2024**.

Il convient également de prévoir au Budget primitif l'inscription de crédits pour **la construction d'un bâtiment de stockage des véhicules**, mais également pour **la construction d'une déchèterie innovante à Ribaute**, sur le même modèle que celle de Plaisance comme indiqué plus haut dans ce rapport, **l'aménagement du premier éco-point de quartier** de Decoset (rue des fontaines à Toulouse) ou encore **la construction d'une déchèterie et lieu de sensibilisation du public sur l'île du Ramier à la place de l'ancien Hall 9** du Parc des Expositions de Toulouse. **Un observatoire sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch** est également prévu.

○ Le renouvellement des matériels et l'entretien des sites

Pour le fonctionnement de ses installations existantes, Decoset doit également investir pour **renouveler son matériel vétuste**. Il prévoit ainsi **une enveloppe constante annuelle de 200 000 à 300 000 €** pour l'achat de bennes, conteneurs maritimes, cuves à huiles, caissons de compaction etc.

Le Syndicat se doit d'autre part **d'entretenir les bâtiments publics** qu'il possède. Cela concerne des travaux de plomberie, électricité, peinture, toiture, raccordement fibre ou réseau d'eau, pannes électriques (portails, ponts bascules), sans exhaustivité. Les prévisions budgétaires sont estimées à **25 000 € par déchèterie en prestation de service**, et **50 000 € par déchèterie en régie** pour l'année 2024. Ce besoin évolue en fonction de l'entrée ou de la sortie des biens dans l'actif du syndicat. Decoset entretient les biens dont il a le contrôle, pas nécessairement la pleine propriété. Par exemple, les biens mis à disposition dont il a le contrôle doivent faire l'objet d'entretien, tandis que les biens qui lui appartiennent mais qu'il a mis à disposition sont soumis à l'entretien de celui qui s'en sert.

Dans les orientations 2024, Decoset envisage **l'acquisition d'un camion à hayon** pour collecter les déchets apportés dans l'éco-point de quartier rue des fontaines.

Du côté du siège administratif, les besoins en investissement sont moins conséquents, toutefois compte tenu de **la location de locaux supplémentaires** la nécessité de les aménager s'impose : cloisons, bureaux, matériels informatiques.

○ Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent être financées **soit par autofinancement, soit par subvention, soit par la mobilisation d'emprunts** ou encore **par la réduction du fonds de roulement** (utilisation d'une partie des excédents antérieurs).

Comme énoncé en début de rapport, Decoset a réalisé **des résultats largement excédentaires en 2021 et 2022 grâce à des lignes d'autofinancement**. En 2023, le syndicat a suspendu ces lignes pour donner plus de souplesse aux budgets de ses membres, et a donc été contraint d'utiliser une grande partie de ces excédents pour financer les projets en cours. Au dernier trimestre 2023, **Decoset devrait également lever son premier emprunt depuis 2018**.

En 2024, Decoset finira probablement d'écouler cette réserve d'excédents et contractera un nouvel emprunt pour continuer la réalisation des travaux décidés. Il sera proposé de maintenir suspendues les lignes d'autofinancement en 2024 étant donné la hausse importante attendue des contributions des EPCI membres. Pour autant, cette capacité d'autofinancement devra être rapidement renouvelée pour **assurer un financement pérenne des futurs investissements et une solvabilité suffisante** pour rembourser les emprunts contractés.

Concernant la reconstruction des sites de Daturas démolis pour libérer l'espace pour la 3ème ligne de métro, une convention a été conclue avec Tisséo pour **le remboursement des frais engendrés**, avec des plafonds.



!

3.

Équilibres financiers pluriannuels

3. Équilibres financiers pluriannuels

3.1. Présentation du plan pluriannuel d'investissement

Depuis 2019, le syndicat s'est doté d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cette vision prospective permet de **mieux gérer les financements** et de **donner de la visibilité à ses membres**. Bien entendu, ce PPI est évolutif et non contraignant :

	Montant total (HT)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Déchèterie Ribaute / Cosmonautes	2 400 000 €	50 000 €	50 000 €	1 600 000 €	700 000 €			
Déchèterie Ribaute / Cosmonautes (salle pédagogique/animation)	300 000 €				300 000 €			
Déchèterie Nord	2 400 000 €			100 000 €	800 000 €	800 000 €	700 000 €	
Déchèterie Nord	500 000 €				500 000 €			
Déchèterie Ramier Hall 9	5 550 000 €	75 000 €	250 000 €	4 000 000 €	1 225 000 €			
Déchèterie Purpan	2 000 000 €					60 000 €	70 000 €	1 400 000 €
Relocalisation déchèterie Monlong - achat terrain	2 000 000 €			2 000 000 €				
Régularisation achat terrain déchèteries	385 000 €			185 000 €	200 000 €			
Aménagement Déchèterie Professionnelle Daturas	3 000 000 €	20 000 €	10 000 €	2 500 000 €	470 000 €			
Cornebarrieu	700 000 €	7 500 €	7 500 €	400 000 €	285 000 €			
Fronton	800 000 €	15 000 €	15 000 €	500 000 €	270 000 €			
Garidech	478 000 €	338 000 €	140 000 €					
Labège	650 000 €			150 000 €	500 000 €			
Ramonville	500 000 €			100 000 €	400 000 €			
Saint Alban								
Éco-point 1	489 000 €		29 000 €	460 000 €				
Éco-point 2	300 000 €			87 000 €	213 000 €			
Renouvellement parc des bennes	900 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Mise aux normes	41 455 000 €	1 100 000 €	14 000 000 €	24 355 000 €	2 000 000 €			
Plateforme transfert bois et déchets verts Daturas	1 806 000 €	36 000 €	1 730 000 €	40 000 €				

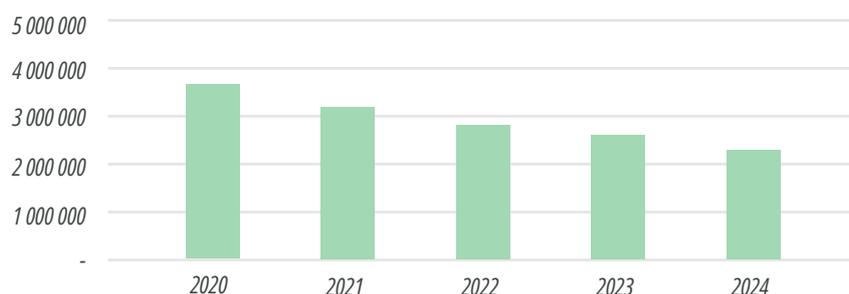
	Montant total (HT)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Plateforme compostage Grenade	2 500 000 €			360 000 €	1 500 000 €	640 000 €		
Plateforme compostage Léguevin	2 500 000 €			360 000 €	1 500 000 €	640 000 €		
Subventions d'investissement UVE Toulouse	150 000 000 €						75 000 000 €	75 000 000 €
Extension des consignes de tri - Construction centre de tri	53 000 000 €	500 000 €	4 000 000 €	35 000 000 €	13 500 000 €			
Achat terrain centre de tri	1 800 000 €		1 800 000 €					
Constuction centre de transfert tri + encombrants	2 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €		
Mise aux normes centre de transfert	3 000 000 €				1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	
Renouvellement matériels roulants	2 200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Développement informatique	100 000 €	100 000 €	100 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT		2 541 500 €	22 431 500 €	73 022 000 €	26 958 000 €	5 060 000 €	76 690 000 €	76 820 000 €

3.2. La structure et stratégie de gestion de la dette

○ L'évolution de l'encours

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset passera de 2 603 496,23 € au 31 décembre 2022 à **2 334 781,17 € au 31 décembre 2023**, sans tenir compte de la mobilisation des emprunts 2023 à intervenir. En effet, en 2023 Decoset aura remboursé 268 715,06 € de capital. Compte tenu de la suspension des lignes d'autofinancement, Decoset verrait **sa capacité de désendettement passer de 3 mois à 6,87 ans**.

Le graphique suivant précise **l'évolution de l'encours de la dette au cours des 5 dernières années**, sans tenir compte de la mobilisation d'emprunts au dernier trimestre 2023 :



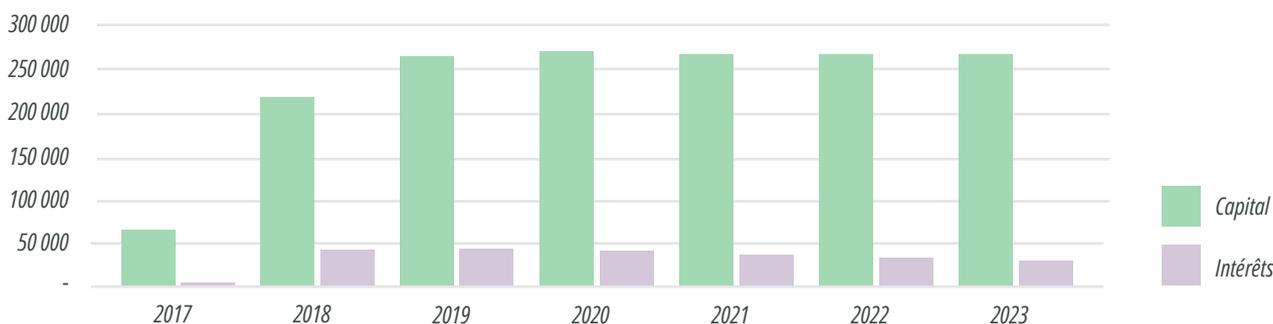
Traditionnellement Decoset n'empruntait pas pour financer ses investissements sur les déchèteries. En 2018, **un emprunt de 3 M€** a été mobilisé pour financer les travaux de construction des déchèteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch. L'encours de dette actuel correspond donc globalement à cette mobilisation d'emprunt. Aujourd'hui, la dette de Decoset est composée de seulement **3 emprunts, deux en voie d'extinction et l'emprunt de 2018**.

En 2023, **Decoset devrait emprunter 14 M€ sur une durée de 20 ans** pour financer les travaux de l'UVE de Toulouse. Une consultation est actuellement en cours auprès de plusieurs partenaires bancaires. Avec la mobilisation de cet emprunt l'encours fin 2023 s'établirait à 16,22 M€.

○ L'évolution des annuités

L'évolution rétrospective des annuités

Le graphique suivant précise l'évolution des annuités de la dette au cours des 7 dernières années :



L'évolution prospective des annuités

En 2023, Decoset aura remboursé sur les trois emprunts en cours les annuités suivantes (capital + intérêts) :

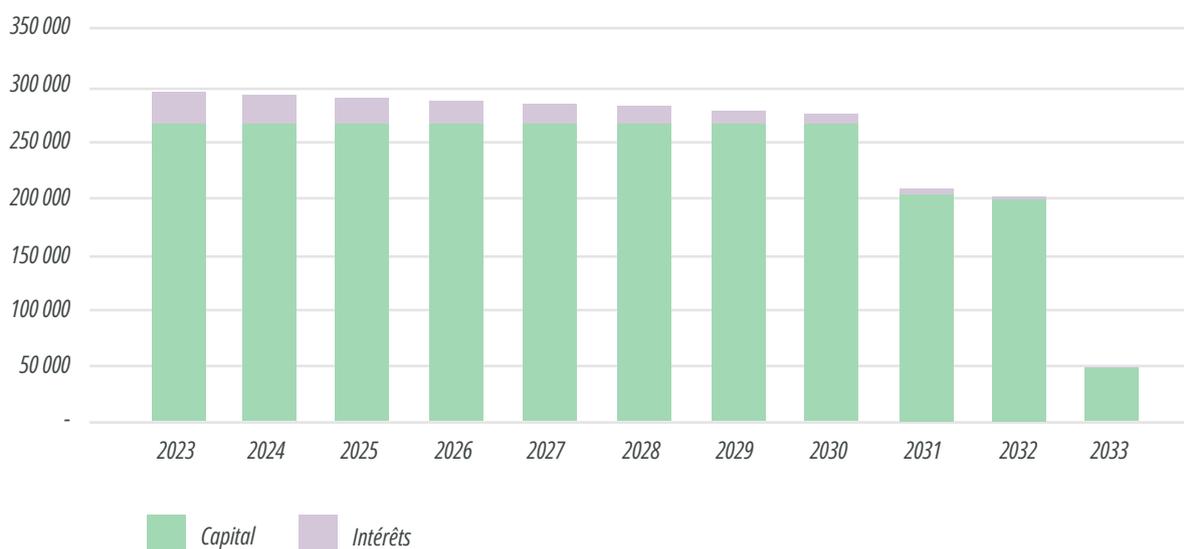
Emprunts et dettes au 31/12/2023				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole Ligne 5	335 155,36 €	7	47 879,64 €	0,36 €
Crédit Agricole Ligne 6	149 626,31 €	7,17	20 835,42 €	80,46 €
Crédit Mutuel	1 850 000,00 €	9,25	200 000,00 €	27 650,00 €

Pour l'année 2023, en prenant en compte intérêts de la dette, à hauteur d'un peu plus de 27 K€, l'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à donc **296,45 K€ ce qui représenterait 0,45 % des recettes réelles de fonctionnement** (Cf: résultats prévisionnels).

En 2024, les annuités de ces trois emprunts s'établiront à :

Emprunts et dettes au 31/12/2024				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole Ligne 5	287 275,69 €	6	47 879,67 €	0,33 €
Crédit Agricole Ligne 6	128 780,46 €	6,17	20 845,85 €	70,03 €
Crédit Mutuel	1 650 000,00 €	8,25	200 000,00 €	24 850,00 €

Le graphique suivant permet de préciser **le montant des annuités dans les années à venir**, sans tenir compte des éventuelles mobilisations d'emprunt à intervenir en 2023 et aux cours des années prochaines.

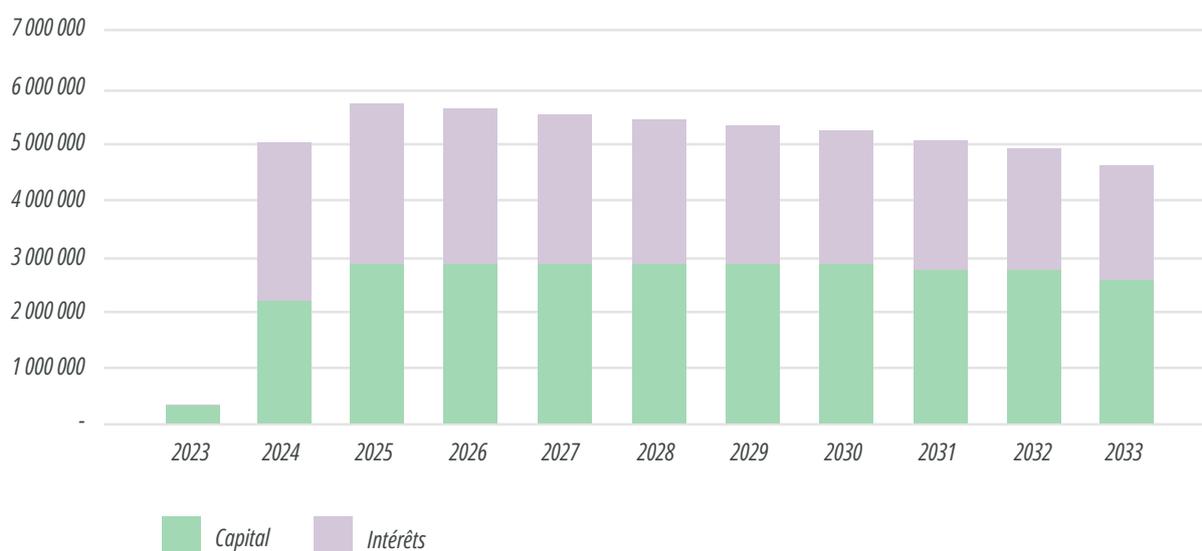


Decoset sera amené à mobiliser d'autres emprunts au dernier trimestre 2023 et en 2024, par conséquent ces annuités ne sont pas exhaustives. En outre, en supposant que le Syndicat tire 14 M€ sur 20 ans en novembre 2023, 23 M€ sur 30 ans en mars 2024 et 35 M€ sur 30 ans en juin 2024, voici ce que pourraient être les annuités pour l'exercice 2024 :

Emprunts et dettes au 31/12/2024				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole Ligne 5	287 275,69 €	6	47 879,67 €	0,33 €
Crédit Agricole Ligne 6	128 780,46 €	6,17	20 845,85 €	70,03 €
Crédit Mutuel	1 650 000,00 €	8,25	200 000,00 €	24 850,00 €
XXX	13 183 334,00 €	18,85	700 000,00 €	630 000,00 €
XXX	22 361 111,12 €	29,15	638 888,88 €	766 666,66 €
XXX	34 416 666,67 €	29,5	583 333,33 €	1 400 000,00 €
Total	72 027 167,94 €		2 190 947,73 €	2 821 587,02 €

En 2024, **Decoset rembourserait donc 2,19 M € de capital et 2,82 M € d'intérêts**. Son encours au 31 décembre 2024 s'élèverait à 72 M €.

Le graphique suivant permet de préciser le montant des annuités dans les dix prochaines années, en tenant compte des éventuelles mobilisations d'emprunt à venir en 2023 et 2024 :



La stratégie de gestion de la dette

Comme précisé dans la 1ère partie de ce rapport, **les taux d'intérêt s'inscrivent à la hausse**. Il convient de noter que Decoset est en partie protégé de la hausse des taux par l'orientation de son encours actuel. Comme le montre le tableau suivant, les 3 emprunts encore en cours d'amortissement sont **des emprunts à taux fixes** ou actualisés tous les 3 ans aux caractéristiques suivantes :

Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
Organisme prêteur	Date de signature	Montant emprunté	Type de taux (index et niveau)	Périodicité des remboursements	Catégorie d'emprunt
Crédit Agricole	29/12/2000	1 172 542,10 €	Variable (TEC 3 - 0,00010%)	Mensuel	A
Crédit Agricole	17/02/2001	500 128,51 €	Variable (TEC 3 ans - 0,30%)	Mensuel	A
Crédit Mutuel	16/05/2017	3 000 000,00 €	Fixe (1,40%)	Trimestriel	A

Cependant, Decoset a lancé **une consultation bancaire courant septembre 2023** pour tirer un emprunt au dernier trimestre de l'année, **pour un montant total de 37 M€** réparti en :

- 14 M€ à mobiliser en 2023 sur une durée de 20 ans
- 23 M€ à mobiliser au 1er trimestre 2024 sur une durée de 30 ans

L'instabilité des taux tend à pousser le syndicat à se réorienter à nouveau vers **des taux fixes** bien qu'ils soient élevés (autour de 3,5 à 4%), mais en fonction du niveau des taux proposés et du niveau des marges applicables, cela pourrait être **des taux révisables**. Ce positionnement à taux fixes permet en outre de donner une visibilité à la prospective et aux EPCI adhérents.

Decoset fait le choix **d'amortir ses emprunts sur le plus long terme possible** pour atténuer les annuités remboursées par ses EPCI membres, tout en restant cohérent avec l'amortissement technique du bien en question. Par exemple, pour la construction du nouveau centre de tri, **un emprunt sur 30 ans** a été demandé. A l'heure de rédaction du ROB, les banques n'ont pas encore rendu leurs offres.

La mobilisation de ces emprunts s'effectuera en fonction de ses besoins avérés de trésorerie. Une mobilisation anticipée pourrait intervenir pour bénéficier d'opportunités éventuelles sur le niveau des taux fixes.

CONCLUSION

Tous ces éléments seront présentés et discutés lors du Débat d'Orientations Budgétaires en Comité Syndical le 17 octobre 2023. Ce débat se tiendra sur la base de ce présent rapport mais également d'une présentation effectuée en séance.

Le Budget Primitif 2024 sera voté en Comité Syndical le 14 décembre 2023.

SYNDICAT MIXTE DECOSSET

Syndicat Mixte Decosset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

